

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION**

N° 2024 - 027

**Objet : Contrat – Accompagnement à la fiscalité locale – Résidences  
Secondaires Vacantes**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant les résultats d'un diagnostic de territoire faisant apparaître un potentiel d'augmentation des bases fiscales de Vétraz-Monthoux.

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société ECOFINANCE une prestation d'accompagnement à la revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitations déclarées résidences vacantes.

**ARTICLE 2 :** d'honorer le paiement de la prestation d'un montant forfaitaire de 8 500 € HT puis de 45 % des gains réalisés dans la limite de 2 ans ou d'un gain supérieur à 39 500€.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 7 mars 2024

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 13/03/2024  
publié ou notifié le 13/03/2024

